



RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

B.P. 14 - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES - FRANCE
S.A. AU CAPITAL DE 6 742 260 EUROS - R.C.S. DIJON : 393 305 040 - SIRET : 393 305 040 00015
Téléphone : 03 80 62 64 00 – Fax : 03 80 62 64 10

COTTIN FRERES
COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE MERE AU 30 SEPTEMBRE 2008
(en milliers d'euros)

	Montants au	%	Montants au	%
	30/09/2008		30/09/2007	
	12 mois		12 mois	
Prestations de services	2 422	100,00%	2 062	100,00%
Produits d'exploitation	2 422	100,00%	2 062	100,00%
Achats de matières et marchandises				
Variation stocks matières et marchandises				
Marge brute	2 422	100,00%	2 062	100,00%
Autres achats et charges externes	(546)		(546)	
Valeur ajoutée	1 876	77,46%	1 516	73,52%
Impôts, taxes et versements assimilés	(27)		(26)	
Charges de personnel	(1 162)		(870)	
Charges sociales	(410)		(406)	
Excédent brut d'exploitation	277	11,44%	214	10,38%
Autres produits				
Dotations aux comptes d'amortissements				
Dotations aux comptes de provisions				
Autres charges de gestion courante	(86)		(86)	
Résultat d'exploitation	191	7,89%	128	6,21%
Produits financiers	1 069		2 516	
Charges financières	(268)		(57)	
Résultat financier	801	33,07%	2 459	119,25%
Résultat courant avant impôt	992	40,96%	2 587	125,46%
Produits exceptionnels	-		197	
Charges exceptionnelles	(283)		(151)	
Participation des salariés	-		(22)	
Impôt sur les bénéfices	7		(125)	
RESULTAT NET COMPTABLE	716	29,56%	2 486	120,56%

COTTIN FRERES
BILAN DE LA SOCIETE MERE
(en milliers d'euros)

BILAN ACTIF AU 30 SEPTEMBRE 2008

	30/09/2008			30/09/2007
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Autres immobilisations corporelles				
Participations et créances rattachées	9 929		9 929	9 929
Autres immobilisations financières	702	230	472	1 275
Total de l'actif immobilisé	10 631	230	10 401	11 204
ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés				
Avances sur commandes				
Autres créances	14 202		14 202	12 691
Valeurs mobilières de placement	524		524	
Disponibilités	5		5	15
Charges constatées d'avance	11		11	21
Total de l'actif circulant	14 742		14 742	12 727
TOTAL DE L'ACTIF	25 373	230	25 143	23 931

COTTIN FRERES
BILAN DE LA SOCIETE MERE
(en milliers d'euros)

BILAN PASSIF AU 30 SEPTEMBRE 2008

	30/09/2008	30/09/2007
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	6 742	6 742
Primes d'émission et de fusion	5 108	5 108
Réserves diverses	8 650	7 015
Résultat de l'exercice	716	2 486
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	21 216	21 351
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	558	131
Total provisions pour risques et charges	558	131
DETTES ET REGULARISATION PASSIF		
Emprunts et dettes financières	2 487	1 272
Fournisseurs et comptes rattachés	74	75
Avances reçues sur commandes		
Dettes fiscales et sociales	460	786
Autres dettes	348	316
Total des dettes	3 369	2 449
TOTAL DU PASSIF	25 143	23 931

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société SA COTTIN FRERES de l'exercice clos au 30 septembre 2008.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément au Règlement CRC n° 99-03, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2. Méthodes comptables

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

1.2.1. Immobilisations financières :

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées :

- Des titres de participations, pour lesquels une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine, la valeur d'inventaire étant déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part d'actif net comptable.
- Des actions propres de la société :
 - 60.558 actions, gérées dans le cadre d'un contrat de liquidités.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidités sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée dans le résultat financier si le cours moyen du mois précédent la date de clôture est inférieur à la valeur d'acquisition (Cf. Note 9).

Les résultats de cession de ces actions sont comptabilisés pour leur montant net dans le résultat exceptionnel (Cf. Note 10).

1.2.2. Disponibilités et valeurs mobilières de placement :

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement sont constituées de :

- 58.000 actions ayant fait l'objet d'une attribution gratuite en vertu d'une décision du Directoire le 27 mars 2007 suite à la délibération prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 16 mars 2007 (9^e résolution).

L'assemblée générale a fixée :

- A 2 années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution ont été consentis par le Directoire, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont inaccessibles jusqu'au terme de cette période,
- A 2 années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

Ces 58.000 actions, ayant une valeur d'entrée unitaire de 9.035 euros sont comptabilisées dans le compte 502100, puisqu'elles sont affectées à un plan.

La valeur d'acquisition de ces titres est par conséquent amortie sur la durée de 2 ans à compter de la date d'attribution, soit le 31 mars 2007. Une provision pour risques et charges d'un montant de 262K€a été constituée à ce titre au cours de l'exercice et a été constatée dans les charges de personnel, *conformément à l'Avis du CNC du 6 novembre 2008.*

- De comptes bancaires pour le reste.

1.2.3. Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances sur des sociétés consolidées sont classées parmi les autres créances.

Les dettes envers ces sociétés sont classées parmi les emprunts et dettes financières.

1.2.4. Indemnités de départ à la retraite :

La société a décidé de ne pas provisionner les engagements de retraite conformément à la possibilité offerte par les textes comptables actuels.

En l'absence de dispositions spécifiques dans la convention collective, les engagements de retraite ont été calculés en retenant les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation et de revalorisation des salaires : 2 %
- Age de départ en retraite : 60 ans
- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de charges patronales : 42 %

L'engagement qui aurait pu être comptabilisé est de 150 milliers d'euros.

1.2.5. Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels intègrent non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité ordinaire de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

1.2.6. Intégration fiscale :

Depuis le 1^{er} octobre 1995, la société SA COTTIN FRERES s'est constituée société « tête de groupe » dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour la période, les sociétés intégrées fiscalement sont la SAS LABOURE ROI, la SAS ML PARISOT, la SAS NICOLAS POTEL et l'EURL PETIT BISTRO WINERY.

Chaque société du groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en absence d'intégration fiscale, hormis la société mère SA COTTIN FRERES qui enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts liées aux déficits intégrés et aux correctifs effectués.

Dans le cas où la filiale intégrée réalise des pertes fiscales dont bénéficie la société « tête de groupe » lors de la liquidation de l'impôt du groupe fiscal, la société « tête de groupe » constitue une provision pour risque de restitution de cette économie d'impôt à sa filiale.

A ce titre, une provision de 165K€a été dotée sur l'exercice.

Au 30-09-2008, la société intégrée Laboure Roi, a reporté en arrière sur les bénéfices d'imputation des 3 derniers exercices son déficit fiscal de l'exercice, ce qui a généré une créance de carry back d'un montant de 1 426 269€

Cette créance de carry back est par conséquent constatée dans les comptes de la SA Cottin Frères au 30-09-2008, n'ayant pas d'impact sur son compte de résultat.

2. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

NOTE 1 : MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 30 SEPTEMBRE 2008

Immobilisations financières	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Titres de participations	9 929			9 929
Actions propres	1 265	271	898	638
Autres immobilisations financières	30	34		64
Valeur Brute	11 224	305	898	10 631
Provisions sur titres				
Provisions sur actions propres	(20)	(210)		(230)
Valeur Nette	11 204	95	898	10 401

Au 30 septembre 2008, les 638 K€d'actions propres COTTIN FRERES détenus par le biais du contrat de liquidités sont composés de 60.558 actions. Désormais, les actions gratuites sont constatées en comptes 502100, car elles sont affectées à un plan.

Dans le cadre de ce contrat de liquidités, la société a acheté au cours de l'exercice 32.193 actions au prix moyen de 8.41 €et vendu 33.231 actions au prix moyen de 7.71 €

De plus, une provision pour dépréciation de 209K€a été comptabilisée au cours de l'exercice (Cf. Note 1.2.1)

NOTE 2 : ETAT DES CREANCES AU 30 SEPTEMBRE 2008

	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées aux participations	12 296	12 296	
Créances fiscales *	1 904	1 904	
Charges constatées d'avance	11	11	
Autres créances	2	2	
TOTAL	14 213	14 213	0

* Au 30-09-2008, la société intégrée Laboure Roi, a reporté en arrière sur les bénéfices d'imputation des 3 derniers exercices son déficit fiscal de l'exercice, ce qui a généré une créance de carry back sur l'état d'un montant de 1 426K€

NOTE 3 : CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2008**3.1 : Capital social**

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)	Valeur du capital (en K€)
Valeur du capital social	2 247 420	3	6 742

3.2 : Tableau de variation des capitaux propres

	30/09/2007	Variation du capital	Affectation du résultat	Dividendes versés	30/09/2008
Capital social	6 742				6 742
Prime d'émission et de fusion	5 108				5 108
Réserve légale	674				674
Autres réserves	835				835
Report à nouveau	5 505		2 486	- 850	7 141
Résultat de l'exercice 2007	2 486		- 2 486		-
Résultat de l'exercice 2008	716				716
TOTAL	22 066	-	-	- 850	21 216

NOTE 4 : TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	30/09/2007	Dotations	Reprise	30/09/2008
Provision restitution d'impôt	-	165	-	165
Provision sur actions propres	131	262		393
TOTAL	131	427	-	558

La provision de 165K€ dotée sur l'exercice correspond au risque de restitution de l'économie d'impôt réalisé du fait de filiales déficitaires.

Les 262K€ de provision pour risques et charges dotés au cours de l'exercice correspondent à l'amortissement de la valeur d'acquisition des actions gratuites, amorties sur 2 ans à compter de leur date d'attribution (Cf. Note 1.2.2).

NOTE 5 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

5.1 : Détail des dettes financières

	30/09/2007	30/09/2008
Emprunts à long et moyen terme auprès d'établissements de crédit	576	422
Concours bancaires court terme	1	-
Intérêts courus sur dettes financières	4	3
<i>Sous-total dettes financières bancaires</i>	<i>581</i>	<i>425</i>
Comptes courants groupe	198	11
Comptes courants actionnaires	493	625
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	1 272	1 061

5.2 : Echancier des dettes financières bancaires

	30/09/2007	30/09/2008
A moins d'un an	159	158
Entre un et cinq ans	422	267
A plus de cinq ans		
TOTAL	581	425

NOTE 6 : DETTES D'EXPLOITATION AU 30 SEPTEMBRE 2008

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à 1 an.

NOTE 7 : ENTREPRISES LIEES AU 30 SEPTEMBRE 2008

Les transactions effectuées par SA COTTIN FRERES avec ses filiales affectent les postes de bilan et du résultat financier au 30 septembre 2008 de la manière suivante :

Montants concernant des entreprises liées	2007	2008
Titres de participations	9 929	9 929
Autres créances (comptes courants principalement)	12 461	12 296
Dettes financières *	198	1 440
Autres dettes		
Chiffres d'affaires	2 050	2 411
Charges financières	14	22
Produits financiers	2 513	1 065

* Au 30-09-2008, la société intégrée Laboure Roi, a reporté en arrière sur les bénéfices d'imputation des 3 derniers exercices son déficit fiscal de l'exercice, ce qui a généré une créance de carry back sur l'état d'un montant de 1 426K€

NOTE 8 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La totalité du chiffre d'affaires est réalisé en France

NOTE 9 : DETAIL DU RESULTAT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2008

	30/09/2007	30/09/2008
Intérêts des emprunts et dettes financières	(58)	(59)
Produits financiers des participations et comptes rattachés	2 516	1 069
Dotation provisions actions propres		(209)
TOTAL	2 458	801

NOTE 10 : DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL AU 30 SEPTEMBRE 2008

	30/09/2007	30/09/2008
Boni/(Mali) de cession des actions propres	50	(118)
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	57	
Variation de provisions sur actions propres (Cf. Note 1.2.2)	(151)	
Variation de provisions pour restitution d'impôts		(165)
Variation de provision liée à l'intégration fiscale	90	
TOTAL	46	(283)

La dotation aux provisions relative aux actions gratuites est constatée en charges de personnel au 30/09/2008 (Cf. Note 1.2.2.).

NOTE 11 : IMPOTS SUR LES BENEFICES AU 30 SEPTEMBRE 2008

11.1 : Situation fiscale latente

	Base	Impôt à 34 1/3 %
Allègements (Organic)	3	1
TOTAL	3	1

11.2 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat	Avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Exceptionnel	(283)	94	(189)
Courant	1 157	(267)	890
IS/Intégration fiscale	(165)	172	7
Participation des salariés	-	7	7
TOTAL	709	7	716

NOTE 12 : EFFECTIF MOYEN AU 30 SEPTEMBRE 2008

	30/09/2007	30/09/2008
Cadres	8	7
TOTAL	8	7

NOTE 13 : REMUNERATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2007	Septembre 2008
Montant des jetons de présence alloués au conseil de surveillance	52	56
Rémunération allouée au président du conseil de surveillance	33	29
Rémunération allouée aux membres du Directoire	304	325
Actions gratuites attribuées aux membres du Directoire	37.000	37.000

NOTE 14 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET SURETES CONSENTIS AU 30 SEPTEMBRE 2008

	30/09/2007	30/09/2008
Engagements donnés		
Hypothèques et nantissement de titres donnés en garantie des emprunts de la SA COTTIN FRERES	58	47
Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de SA COTTIN FRERES		
Indemnités de départ à la retraite	142	150

NOTE 15 : CHARGES A PAYER, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS A RECEVOIR

Les comptes dont le solde est supérieur à 100 KE sont les suivants :

	30/09/2007	30/09/2008
<u>Produits a recevoir :</u>		
Intérêts c/c a recevoir	242	558
Facturation intra groupe		350
<u>Charges a payer</u>		
Autres charges de personnel à payer	(196)	(143)

NOTE 16 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant

EXCO SOCODEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
51 Avenue Françoise Giroud
Parc Valmy - BP 16601
21 066 DIJON

CLEON MARTIN BROICHOT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
7 rue Marguerite Yourcenar
BP 67916
21 079 DIJON Cedex

SA COTTIN FRERES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

*établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société SA COTTIN FRERES,
pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au
traitement de l'information comptable et financière*

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société COTTIN FRERES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SA COTTIN FRERES, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Dijon, le 29 janvier 2009

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Yves PERRIGOT

CLEON MARTIN BROICHOT
Pierre CLEON

EXCO SOCODEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
51 Avenue Françoise Giroud
Parc Valmy - BP 16601
21 066 DIJON

CLEON MARTIN BROICHOT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
7 rue Marguerite Yourcenar
BP 67916
21 079 DIJON Cedex

SA COTTIN FRERES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société COTTIN FRERES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société COTTIN FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

En tant que holding du groupe Cottin Frères, votre société détient des participations et des créances liées auprès de ses filiales, dont la valeur au bilan est estimée selon les règles décrites à la note 1.2.1 de l'annexe aux comptes "Immobilisation financières".

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L 225-102.1 du Code de Commerce, le rapport de gestion ne mentionne pas les rémunérations et avantages individuels versés à chaque mandataire social concerné.

Dijon, le 29 janvier 2009

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Yves PERRIGOT

CLEON MARTIN BROICHOT
Pierre CLEON

SA COTTIN FRERES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.742.260 EUROS
A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

SIEGE SOCIAL : Rue Lavoisier - 21700 NUITS SAINT GEORGES

RCS : BEAUNE B 393 305 040
SIRET : 393 305 040 00015 - APE 741G

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
(ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Composition du Conseil

Je vous rappelle que votre Conseil de Surveillance est composé de six membres et d'un censeur, chargé de juger de d'analyser les décisions prises par le Conseil :

- Monsieur Louis COTTIN, Président du Conseil de Surveillance
- Mesdames Ingrid FESNEAU et Nathalie AYACHE, Messieurs Nick OPPENHEIM, Armand COTTIN et Jacques CALVET, Membres du Conseil de Surveillance
- Monsieur René COLLET, Censeur.

Tous les membres du Conseil ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux.

Au regard des critères internes de qualification de membre indépendant, et notamment compte tenu de l'absence d'intérêts financiers dans le Groupe, Messieurs Nick OPPENHEIM, Jacques CALVET et René COLLET sont considérés comme membres indépendants du Conseil de Surveillance.

Fréquence des réunions

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois.

Le calendrier des réunions du Conseil a été le suivant au cours de l'exercice écoulé :

- 5 octobre 2007 :
 - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 24 mai 2007 ;
 - information sur la marche de la société et examen des chiffres estimés de l'exercice en cours ;
 - questions diverses.

- 13 décembre 2007 :
 - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 5 octobre 2007 ;
 - communication par le Directoire des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2007 ;
 - communication par le Directoire des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2007 ;
 - observations du Conseil de Surveillance sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire.
 - résultat consolidé prévisionnel au 30 septembre 2008

- 17 mars 2008 :
 - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 13 décembre 2007 ;
 - communication du compte rendu de l'Assemblée générale mixte du 14 mars 2008 ;
 - information sur la marche de la société et examen des chiffres estimés du premier semestre de l'exercice en cours ;
 - questions diverses.

- 23 mai 2008 :
 - approbation du procès verbal de la séance du Conseil de Surveillance du 17 mars 2008 ;
 - communication par le Directoire des comptes consolidés semestriels ;
 - observations du Conseil de Surveillance sur les comptes consolidés semestriels ;
 - examen des chiffres estimés au titre de l'exercice à clore le 30 septembre 2008 ;
 - répartition des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance et aux Censeurs.

Convocations des membres du Conseil

Les dates des réunions du Conseil sont fixées d'une réunion sur l'autre. Les membres du Conseil de Surveillance sont ensuite convoqués à chaque réunion par lettre simple, environ quinze jours à l'avance.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil de surveillance qui examinent les comptes semestriels et les comptes annuels.

Jetons de présence

Le montant global des jetons de présence proposé au vote des actionnaires fait l'objet d'une étude préalable.

Les jetons de présence sont répartis par le Conseil de Surveillance au prorata du temps de présence de ses membres.

Le rapport de gestion donne une information détaillée de la rémunération individuelle de chacun des membres du Conseil de Surveillance.

Information des membres du Conseil de Surveillance

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont mis à disposition.

Pour les réunions du Conseil, les documents et informations font notamment l'objet d'un important rapport d'analyse financière et commerciale qui comporte, de manière très détaillée, toutes les données permettant une appréhension approfondie par les membres du Conseil des activités, des résultats et des perspectives du groupe COTTIN FRERES.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiennent, soit à PARIS, soit au siège social de la société, à NUIITS SAINT GEORGES.

Censeur

Le censeur nommé par l'Assemblée générale a pour rôle de juger et d'analyser les décisions prises par les dirigeants. Il participe aux délibérations du Conseil de Surveillance, avec voix consultative. Il peut également être chargé par le Conseil de Surveillance ou le Directoire de missions spécifiques.

Code de gouvernance - Comités spécialisés

Les recommandations relatives au code de gouvernance ne sont pas toutes appliquées dans le Groupe, compte tenu de sa taille, d'une part, et de la structure de son capital d'autre part. Toutefois, le Conseil de Surveillance veille à ce que l'esprit de ces recommandations soit adapté et respecté, à défaut d'être documenté et formalisé.

Dans le même sens, aucun comité spécialisé n'a été créé à ce jour. L'évolution des dispositions réglementaires amènera cependant à la création prochaine d'un Comité d'Audit.

Autorisations de conventions par le Conseil et information du Conseil par le Directoire

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention spécifique n'a été autorisée par le Conseil.

Pouvoirs du Directoire

Aux termes de l'article 12 des statuts de la société, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Il ne peut toutefois, sans y être préalablement autorisé par le conseil de surveillance :

- procéder à tous prêts ou emprunts supérieurs à 762.000 euros,
- acheter ou céder des actifs d'une valeur supérieure à 305.000 euros.

Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Il est autorisé à substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Le Conseil de surveillance n'a pas nommé de Directeur Général ayant le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire.

Rémunération des membres du Directoire

Le rapport de gestion donne une information détaillée des rémunérations des membres du Directoire.

Procès-verbaux des réunions

Le procès-verbal des réunions du Conseil de surveillance est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

Procédures de contrôle interne

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, l'encadrement et le personnel de chaque entité du Groupe qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- application des instructions et orientation fixées par le Directoire,
- fiabilité et sincérité de l'information comptable et financière,
- conformité aux lois et règlements en vigueur,
- bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but est double : assurer son propre contrôle interne et se donner un rôle de coordination et d'impulsion au sein de l'ensemble du contrôle interne des différentes entités composant le Groupe.

Tout système de contrôle interne trouve ses propres limites dans celles inhérentes aux processus mis en œuvre par des hommes et dans les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte. Le système mis en place ne peut que fournir une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

Processus de contrôle interne

Eu égard à la taille du Groupe, regroupant moins de 100 personnes sur deux sites, le contrôle interne est centralisé sur le Directoire qui en est donc le principal acteur :

Il définit les orientations du Groupe. Chacun de ses membres dispose de responsabilités organisées par grande fonction : la production, les achats, la logistique, la finance, les ventes et le marketing, la gestion des ressources humaines et le développement durable, intégrant la qualité, la sécurité et l'environnement. Ce système de direction permet une planification et une coordination efficaces du dispositif de contrôle interne.

Les responsables fonctionnels et opérationnels sont quant à eux chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le Directoire et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance de principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

Les procédures

Au-delà de cette organisation, le Groupe a mis en place des délégations de responsabilités qui précisent celles des principaux cadres. Les procédures de demande et d'approbation des engagements et des paiements existent dans les différents services du Groupe et renforcent ainsi le contrôle interne.

Des normes de production ont été définies et les procédures opératoires ont été mises en place et suivies dans le cadre des certifications obtenues (British Retail Consortium et International Food Standard) garantissant ainsi à nos consommateurs un niveau élevé de qualité et de sécurité ainsi que le respect de l'environnement.

Dans le cadre d'une politique d'assurance groupe, des contrats ont été souscrits par le Groupe pour offrir une couverture complète de certains risques encourus.

Le Groupe s'est également doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable. Le calendrier annuel des processus comptables et financiers détaillant les dates de remontées des informations et leur diffusion permet aux responsables de gérer leurs priorités. La centralisation au siège de NUIITS SAINT GEORGES des travaux de tenue de comptabilité, de reporting et d'une manière générale, de fourniture d'informations financières, garantit l'efficacité de la production des comptes et du processus de décision de gestion.

Gestion des risques

Les principaux risques opérationnels auxquels le Groupe est soumis sont liés à la mondialisation du marché du vin d'une part, et aux conditions climatiques et leur impact sur la qualité et la quantité des récoltes d'autre part. S'agissant du contexte concurrentiel sur lequel le Groupe évolue, le Groupe continue de valoriser ses marques, signes du savoir-faire et de la qualité. Il reste toutefois soumis aux choix stratégiques ou de positionnement en gamme des grands distributeurs. C'est la raison pour laquelle il étend sa gamme au-delà des produits de Bourgogne. Le Directoire est à cet égard partie prenante dans les choix de diversification.

Quant à la gestion des approvisionnements, le Groupe entretient des relations privilégiées avec un certain nombre de viticulteurs et anticipe autant que possible ses besoins, en les concrétisant par des contrats d'achats en amont des récoltes, les prix d'achat étant quant à eux déterminés à l'automne par le marché.

Les risques financiers sont de deux ordres :

Le risque de change ne porte pas sur les transactions à proprement parler, les achats et ventes étant réalisées en euros de manière quasi-exclusive, mais sur la compétitivité des produits proposés par rapport à des concurrents supportant des coûts dans des devises différentes.

Le risque de liquidité provient quant à lui des besoins capitalistiques de l'activité, en termes d'agencements et installations, mais également au fort besoin en fond de roulement lié au financement du stock de vins. Le Groupe s'assure à ce titre le soutien de plusieurs établissements bancaires depuis de nombreuses années, et vérifie en temps réel la pérennité de ses engagements et de leurs conditions.

Opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie (change et taux) ainsi que le financement du Groupe sont gérés centralement par la direction financière du Groupe.

Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables a pour objectifs :

- le respect de la réglementation comptable et de la bonne application des principes définis par le Groupe,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

La Direction Financière est garante de la qualité des informations comptables et financières consolidées du Groupe produites.

Processus de clôture et de consolidation statutaire

COTTIN FRERES élabore des données consolidées sur une fréquence trimestrielle. Le degré de précision des consolidations trimestrielles est allégé par rapport à celui requis pour les consolidations semestrielle et annuelle.

Processus de planification et de contrôle budgétaire

Le processus de planification stratégique et de contrôle budgétaire participe au contrôle interne. Ce processus comprend l'élaboration d'un plan à moyen terme, d'un budget et des trois réactualisations annuelles.

Les principes et retraitements des données prévisionnelles sont les mêmes que ceux utilisés pour les clôtures.

Conclusion

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité et de la documentation de son système de contrôle interne visant à terme à évaluer l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne.

SA COTTIN FRERES

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE MERE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	6 742 260	6 742 260	6 742 260	6 742 260	6 742 260
Nombre des actions ordinaires existantes	2 247 420	2 247 420	2 247 420	2 247 420	2 247 420
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 417 975	1 794 134	2 010 117	2 061 969	2 422 316
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 533 047	152 610	1 276 588	2 694 221	1 083 320
Impôts sur les bénéfices	- 11 415	33 438	- 87 918	124 696	158 396
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	60 051	52 663	21 872	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 437 372	- 2 093	1 389 373	2 486 207	715 502
Résultat distribué	433 766	759 054	1 212 649	850 084	(*)
III Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,68	0,07	0,57	1,13	0,53
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,64	0,07	0,62	1,11	0,32
Dividende attribué à chaque action	0,19	0,34	0,56	0,38	(*)
IV Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	8	8	8	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	834 134	826 299	1 318 790	870 137	1 161 736
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	385 164	368 594	461 688	405 570	410 423

Modification du nombre des actions et de leur valeur nominale au cours des cinq derniers exercices :

NEANT

(*) : Cf. Projet de résolutions à l'Assemblée Générale

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)											
INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nete						
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CIDESSOUS											
1. Filiale (* de 50%)											
LABOURE ROI	806	11 560	100	4 839	4 839	10 562		35 724	-3 023		ex 30/09/08
ML PARISOT	47	85	100	171	171			27	13		ex 30/09/08
SCI DOMAINE MANUEL	473	474	99,99	3 430	3 430	111		39	16		ex 30/09/08
CHÂTEAU LABOURE ROI	15	-325	100	15	15	618		411	98		ex 30/09/08
NICOLAS POTEI	50	1 492	100	1 460	1 460			9 387	-324		ex 30/09/08
PETIT BISTRO WINERY	10	8	100	10	10						ex 30/09/08
2. Participations (* 10 à 50%)											
SICA Guilde des Domaines	8	-204	49,60	4	4			421	19		ex 30/09/08
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS											
1. Filiales non reprises au § A.											
a) Filiales françaises											
b) Filiales étrangères											
2. Participations non reprises au § A.											
a) Dans des sociétés françaises											
b) Dans des sociétés étrangères											

BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2008

<i>en milliers d'euros</i>	Note	Septembre 2008	Septembre 2007
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	Note 4.1	1 466	1 466
Autres immobilisations incorporelles	Note 4.2	13	21
Immobilisations incorporelles		1 479	1 487
Terrains		465	465
Terres à vignes		6 988	4 913
Actifs biologiques		86	94
Constructions		1 836	2 055
Autres immobilisations corporelles		5 067	4 566
Immobilisations corporelles	Note 4.3	14 442	12 093
Titres de participation de sociétés non consolidées		254	328
Participations mises en équivalence		-	-
Autres actifs financiers		315	343
Actifs financiers	Note 4.4	315	343
Impôts différés actifs		-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT		16 236	13 923
Stocks	Note 4.5	34 692	31 993
Créances clients	Note 4.6	9 253	9 690
Autres créances d'exploitation	Note 4.6	800	1 122
Actifs d'impôt exigibles	Note 4.7	1 893	218
Trésorerie et équivalents de trésorerie		462	1 732
TOTAL ACTIF COURANT		47 100	44 755
Actifs non courants destinés à être cédés			
TOTAL ACTIF		63 336	58 678
PASSIF			
Capital social	Note 4.8	6 742	6 742
Ecarts de réévaluation		2 551	1 190
Résultats non distribués		16 980	16 057
Résultat de l'exercice	-	907	1 415
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		25 365	25 404
Intérêts minoritaires		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		25 365	25 404
Dettes financières à long-terme	Note 4.10	1 458	1 244
Provisions	Note 4.9	337	329
Impôts différés passifs	Note 4.15	4 056	2 377
TOTAL PASSIF NON COURANT		5 851	3 950
Dettes financières à court terme	Note 4.10	22 614	15 264
Provisions	Note 4.9	100	-
Dettes d'exploitation	Note 4.11	9 049	13 593
Passifs d'impôts exigibles		-	-
Autres dettes courantes	Note 4.11	357	467
TOTAL PASSIF COURANT		32 120	29 324
Passifs non courants destinés à être cédés			
TOTAL PASSIF COURANT ET NON COURANT		37 971	33 274
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		63 336	58 678

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

<i>en milliers d'euros</i>	Note	Septembre 2008	Septembre 2007
COMPTE DE RESULTAT			
Chiffre d'affaires	Note 4.16	42 624	48 175
Achats de vins et matières sèches		(34 288)	(37 543)
Variation des stocks de vins et matières sèches		2 688	3 279
Marge brute		11 024	13 911
Autres achats et charges externes		(5 016)	(5 322)
Valeur ajoutée		6 008	8 589
Impôts et taxes		(720)	(796)
Charges de personnel	Note 4.14	(4 287)	(4 224)
Variation des provisions sur créances et litiges		(113)	(64)
Dotations aux amortissements		(1 267)	(1 138)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(379)	2 367
Autres produits et charges opérationnels	Note 4.12	(3)	274
RESULTAT OPERATIONNEL		(382)	2 641
Produits financiers		60	10
Charges financières		(942)	(513)
Résultat financier	Note 4.13	(882)	(503)
Résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
RESULTAT AVANT IMPOT		(1 264)	2 138
Impôt sur les bénéfices	Note 4.15	357	(723)
RESULTAT NET		(907)	1 415
Attribuable à:			
Part du Groupe		(907)	1 415
Part des intérêts minoritaires		(907)	1 415
<i>Résultat par action (en euros) :</i>			
de base (résultat net)		(0,40)	0,63
dilué (résultat net)		(0,40)	0,63

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
<i>Flux de trésorerie liés aux activités professionnelles</i>		
Résultat net - part du groupe avant impôt	(1 264)	2 138
<i>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :</i>		
Dotations aux amortissements d'actifs immobilisés	1 267	1 138
Variation des provisions	182	64
Paievements fondés sur des actions	262	131
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	(107)	43
Paievement des impôts sur le résultat	(246)	(781)
Marge brute d'autofinancement	94	2 733
(Augmentation)/Diminution des stocks et en-cours	(2 699)	(3 569)
(Augmentation)/Diminution des comptes clients et comptes rattachés	437	(631)
Augmentation/(Diminution) des dettes d'exploitation	(4 544)	2 363
Variation des autres actifs (passifs) d'exploitation	482	(191)
Variation du besoin en fond de roulement	(6 324)	(2 028)
Flux net de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(6 230)	705
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 585)	(1 690)
Acquisition de titres de sociétés consolidées	-	-
Acquisition d'autres immobilisations financières	(46)	-
Dettes sur acquisition de titres de sociétés consolidées	(270)	270
Trésorerie (Dettes) des sociétés acquises	-	-
Cession d'immobilisations	159	20
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 742)	(1 400)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Augmentation (diminution) des dettes financières	731	363
(Décaissement)/Encaissement sur cession d'actions propres	(14)	(562)
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(850)	(1 212)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(133)	(1 411)
Variation de trésorerie	(8 105)	(2 106)
Trésorerie à l'ouverture de la période	(12 445)	(10 339)
Trésorerie à la clôture de la période	(20 550)	(12 445)
Variation de la trésorerie	(8 105)	(2 106)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

<i>en milliers d'euros</i>	Attribuable aux actionnaires de la Société			Intérêts minoritaires	Total
	Capital	Ecart de réévaluation (*)	Résultats non distribués	Résultat de l'exercice	
Situation au 1er octobre 2006	6 742	1 190	16 093	1 607	25 632
Affectation du résultat 2006			395	(1 607)	(1 212)
Actions auto-détenues			(562)		(562)
Paiements fondés sur des actions			131		131
Résultat au 30 septembre 2007				1 415	1 415
Situation au 30 septembre 2007	6 742	1 190	16 057	1 415	25 404
Affectation du résultat 2007			565	(1 415)	(850)
Actions auto-détenues			95		95
Paiements fondés sur des actions			262		262
Réévaluation des terres à vignes		1 361			1 361
Résultat au 30 septembre 2008				(907)	(907)
Situation au 30 septembre 2008	6 742	2 551	16 979	(907)	25 365

(*) : Réévaluation des terres à vignes, nettes d'impôts différés passifs

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

INFORMATIONS COMPTABLES

En date du 26 janvier 2009, le Conseil de Surveillance a approuvé les comptes arrêtés par le Directoire et autorisé la publication des états financiers consolidés du groupe pour l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cottin Frères est une société anonyme immatriculée en France.

NOTE 1 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au plan comptable, la société applique la norme comptable IAS 41 « Actifs biologiques ». Depuis la conversion au référentiel IFRS, la société considérait que les Actifs biologiques étaient constitués de l'ensemble de ses actifs viticoles, terres à vignes et pieds de vignes.

Or une analyse plus précise a amené à une correction : les Actifs biologiques, au sens de la norme IAS 41, ne sont désormais plus constitués que des pieds de vignes, et les terres à vignes suivent désormais le traitement comptable d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » (cf. § 2.3.2). Toutefois l'évaluation des terres à vignes précédemment faite à la valeur de marché a été maintenue conformément au traitement alternatif autorisé par IAS 16, et les écarts de réévaluation sont désormais présentés sur une ligne distincte des Résultats non distribués conformément à ladite norme. A ce titre, une rubrique spécifique a été créée dans le tableau de variation des capitaux propres.

L'incidence de cette correction d'erreur n'influe que sur la présentation de l'actif immobilisé et des capitaux propres au bilan, le résultat et le montant des capitaux propres au 30 septembre 2007 restent inchangés. En application de la norme IAS 8, « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le bilan consolidé au 30 septembre 2007 présenté en comparatif a été corrigé rétrospectivement :

ACTIF IMMOBILISE En K€	Avant correction	Correction	Après correction
Terres à vignes		4 913	4 913
Actifs biologiques	5 007	- 4913	94

CAPITAUX PROPRES En K€	Avant correction	Correction	Après correction
Ecarts de réévaluation		1 190	1 190
Résultats non distribués	17 247	-1 190	16 057

Par ailleurs, la société a procédé à une nouvelle réévaluation de ses terres à vignes sur l'exercice, conformément au traitement alternatif retenu en application de la norme IAS 16. L'impact net de cette réévaluation, soit 1.361 KE, a été comptabilisé directement en capitaux propres (montant brut : 2.075 KE, impôt différé passif : 714 KE) (cf. § 2.3.2).

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES

2.1 GÉNÉRALITÉS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2008 sont établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » (IFRS) adoptées au niveau européen.

L'information financière au 30 septembre 2008 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 septembre 2008. Les nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur au cours de l'exercice n'ont pas d'impact sur les comptes.

2.1.1 Bases de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.1.2 Estimations réalisées

Dans le cadre de la préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, la direction est amenée à faire des estimations et des hypothèses qui affectent la pleine application des normes comptables ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés vraisemblables par la direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Elles concernent principalement :

- l'estimation des flux futurs de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation ;
- les durées d'amortissement des actifs immobilisés ;
- les dépréciations de stocks
- les engagements de retraite.

Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont eu lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant. Lorsque ces estimations et hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision est élevée, une information est donnée en annexe.

2.2 PRINCIPRES COMPTABLES

2.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés suivantes selon la méthode d'intégration globale dès lors que la société COTTIN Frères contrôle directement ou indirectement ces sociétés et a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les bénéfices de ces activités :

Raison sociale	Nationalité	Siège social	Pourcentage de détention	N° SIREN
SAS Labouré Roi	Française	Meursault	100 %	035 680 123
ML Parisot SAS	Française	Nuits St Georges	100 %	515 420 073
SCEA Château Laboure Roi	Française	Meursault	100 %	387 507 155
SCI du Domaine René Manuel	Française	Meursault	100 %	314 210 980
SICA Guilde Des Domaines (*)	Française	Meursault	49,60 %	405 388 653
SAS Nicolas Potel	Française	Nuits St Georges	100%	408 068 054
EURL Petit Bistro Winery	Française	Nuits St Georges	100%	497 689 463

(*) : La société SICA GUILDE DES DOMAINES est consolidée selon la méthode d'intégration globale, dès lors que l'activité et le financement de cette société sont assurés par le Groupe.

Les sociétés Laboure Roi USA et SCI Lac, toutes deux détenues quasiment à 100%, ne sont pas consolidées compte tenu de leur caractère non significatif (cf. note 4.4)

2.2.2 Elimination des opérations internes au groupe

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.2.3 Date d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 30 septembre 2008.

2.2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Aucune filiale étrangère n'est comprise dans le périmètre de consolidation.

2.3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs et de leurs passifs identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an au niveau global du groupe, dès lors que son activité est concentrée sur le négoce de vins, qui correspond à l'heure actuelle au seul ensemble homogène d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. La valeur d'utilité d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Autres immobilisations incorporelles

Un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif bénéficieront au Groupe. Les autres immobilisations incorporelles acquises ou créées par le groupe COTTIN Frères sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées lors de l'acquisition de titres de société consolidée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels, sont amorties sur leur durée d'utilisation.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terres à vignes, sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilités différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf s'il est probable que les avantages économiques futurs associés seront augmentés.

Les terres à vignes sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture, conformément au traitement alternatif autorisé par IAS 16. Cette valeur résulte de données sur les transactions récentes dans les mêmes appellations, tenant compte des spécificités des parcelles concernées, sur la base de valeurs attestées par notaire. L'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres en « Écarts de réévaluation » pour le montant net d'impôt différé. Si la valeur de marché devient inférieure à la valeur réévaluée, une dépréciation est comptabilisée en diminution des capitaux propres à hauteur des écarts de réévaluation, en résultat pour le surplus.

Les pieds de vignes sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation de ces actifs n'est pratiquée. Ils sont amortis sur une durée de 25 ans.

Les durées et modes d'amortissement des autres immobilisations corporelles sont fonction de la façon dont les avantages économiques futurs seront consommés. Par conséquent, les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, le cas échéant diminué de la valeur résiduelle estimée, et les durées d'amortissement des immobilisations corporelles les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20 à 40 ans
Installations et agencements	8 ans
Matériels et équipements industriels	5 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

2.3.3 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués à leur coût de revient, intégrant leur coût d'acquisition (selon la méthode de prix moyen pondéré par article) augmenté des frais de mise en bouteilles et du coût de la main d'œuvre.

Des dépréciations sont constatées lorsque la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production.

2.3.4 Créances

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont, s'il existe un indice de perte de valeur, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions sont constituées progressivement dès lors que l'ancienneté des créances est le principal indicateur de risque.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du cours de change à la clôture.

2.3.5 Impôts sur les bénéfices et provisions pour impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions. Ils sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Les actifs d'impôts différés sur les reports déficitaires sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité déficitaire disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La méthode dite du report variable est appliquée. Ainsi, les impôts différés sont calculés sur la base du dernier taux voté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

2.3.6 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

La trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des soldes créditeurs de banques et des billets à ordre.

2.3.7 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques.

2.3.8 Provisions pour retraite

Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits pour les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité et d'évolution des salaires. La variation des engagements de retraite entre deux périodes est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

2.3.9 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action après dilution est identique, dans la mesure où aucun instrument dilutif n'a été émis par le groupe à ce jour.

2.3.10 Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Mixte du 16 mars 2007 a autorisé le Directoire à attribuer des actions gratuites sous certaines conditions. Ainsi, 58.000 actions gratuites ont été attribuées le 29 mars 2007 à des membres du personnel. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, le coût d'acquisition de ces actions par la société est assimilé au coût des services rendus par les bénéficiaires et fait l'objet d'un étalement sur la durée d'attribution, soit deux ans.

2.3.11 Revenu

Le revenu est comptabilisé lorsqu'il est probable que les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur (généralement, à la date du transfert de propriété des produits, c'est-à-dire lors de l'expédition).

Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport facturés aux clients sont compris dans le revenu. Les coûts de transport supportés par le groupe sont inclus dans les charges externes.

2.3.12 Autres produits et charges opérationnels

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des pertes de valeur d'actifs (y compris des écarts d'acquisition et des titres de sociétés non consolidées) ;
- des pertes, profits, variation de provisions concernant des événements très exceptionnels et matériels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts sur les bénéfices.

2.3.13 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers, de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- le résultat de change sur opérations financières.

NOTE 3 : INFORMATIONS SECTORIELLES

La seule activité exercée par le groupe Cottin Frères est le négoce de vins, de Bourgogne pour la large majorité, par le biais de son portefeuille de marques dont les principales sont LABOURE ROI et NICOLAS POTEL.

NOTE 4 : COMPLEMENTS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 ECARTS D'ACQUISITION

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
Valeur début de période	1 466	1 196
Complément de prix *		270
Acquisitions		
Diminutions		
Valeur fin de période	1 466	1 466

* Complément de prix versé dans la cadre de l'acquisition en janvier 2004 des titres POTEL

4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
Valeur brute début de période	304	295
Acquisitions	1	15
Cessions	2	6
Valeur brute fin de période	303	304
Amortissements cumulés	(290)	(283)
Valeur nette fin de période	13	21

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 30 septembre 2008 :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur en début de période	Acquisitions	Réévaluation des terres à vignes (cf. §1) (*)	Diminutions ou cessions	Valeur en fin d'exercice
Terrains et agencements (autres que terres à vignes)	465				465
Terres à vignes	4.913		2.075		6.988
Actifs biologiques	157				157
Constructions	4.950				4.950
Matériel, outillage et autres immobilisations	14.020	1.583		(764)	14.839
Valeur brute	24.505	1.583	2.075	(764)	27.399
Actifs biologiques	(63)	(8)			(71)
Constructions	(2.895)	(218)			(3.113)
Matériel, outillage et autres immobilisations	(9.454)	(1.032)		714	(9.772)
Amortissements	(12.412)	(1.258)		714	(12.957)
Valeur nette	12.093	325	2.075	(50)	14.442

(*) : Evolution de la valorisation des terres à vignes :

Coût historique (lors de l'acquisition) :	3.098 KE
Réévaluation lors du passage aux IFRS (IFRS1) :	1.815 KE
Réévaluation au 30 septembre 2008 :	2.075 KE
Valorisation au 30 septembre 2008 :	6.988 KE

Le Groupe ne recourt pas au financement par crédit-bail. Aucun retraitement n'est donc effectué à ce titre.

4.4 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
Valeur brute des titres de sociétés non consolidées (cf. note 2.2.1)	457	457
Provisions pour dépréciation (*)	(203)	(129)
Valeur nette des titres de sociétés non consolidées	254	328
Prêts, dépôts et cautionnements	61	15
Montant net	315	343

(*) : une provision de 74 KE a été constituée sur les titres de la société Labouré Roi USA au 30 septembre 2008 afin d'ajuster la valeur nette des titres sur la quote-part de situation nette détenue.

4.5 STOCKS ET EN-COURS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
Vins	31 403	28 782
Matières sèches et consommables	3 319	3 250
Dépréciation	(30)	(39)
Montant net	34.692	31.993

Les reprises de dépréciation sont classées dans la marge brute dès lors qu'elles concernent une perte effective de marge brute, dans les autres produits et charges opérationnels pour le surplus (cf. note 4.12).

4.6 CREANCES D'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
Valeur brute	9.634	9.916
Dépréciation	(381)	(226)
Valeur nette des créances clients	9.253	9.690
Valeur brute	800	1.122
Dépréciation	-	-
Valeur nette des autres créances d'exploitation	800	1.122

Ventilation des créances clients par échéance :

	Créances	Echues	Non échues	Ventilation par échéance				
				< 1mois	< 2mois	< 3mois	< 6mois	>6mois
Valeur brute	9634	2136	7498	3447	3233	655	163	0
Dont provisionné	515	515						
Provision correspondante	381	381						
Dont non provisionné	9119	1621	7498	3447	3233	655	163	0
Valeur nette	9253	1755	7498	3447	3233	655	163	0

Evolution de la provision pour dépréciation des créances clients

	<u>30/09/2008</u>
Ouverture	226
Dotation (1)	254
Reprise (2)	99
Clôture	381
Variation des provisions (1-2)	155
Rentrées sur créances amorties	(142)
Charge de l'exercice liée aux impayés	13

4.7 ACTIFS D'IMPOTS EXIGIBLES

Au 30 septembre 2008, le Groupe dispose de 1.893 KE de créance sur l'Etat, constitués de :

- 467 KE d'acomptes payés au cours de l'exercice et remboursables à moins d'un an.
- 1.426 KE de créance liée au report en arrière du déficit fiscal de l'exercice. Cette créance est recouvrable à moins d'un an dans le cadre du plan de relance de l'économie en France.

4.8 CAPITAL EMIS ET RESERVES

Le capital social est composé de 2 247 420 actions d'une valeur nominale de 3 euros.

4.9 Provisions

4.9.1 Provision pour engagements de retraites

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Utilisations et reprises	Mouvements de change	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour engagements de retraites	329	10	2		337

Les taux utilisés pour le calcul des engagements de retraite sont de 3.50% pour le taux d'actualisation brut d'inflation et de 2 % pour l'augmentation moyenne des salaires. L'âge de départ à la retraite est de 60 ans. Le taux de charges sociales retenu est de 42%.

4.9.2 Provision pour LITIGES

La société a provisionné au 30 septembre 2008 une somme de 100 KE au titre de litiges salariaux.

4.10 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

La ventilation par échéances est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
Echéances		
De un à deux ans	615	415
De deux à trois ans	421	642
De trois à quatre ans	277	168
Au-delà	145	19
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à long et moyen terme	1.458	1.244
Concours bancaires courants	21.012	14.177
Part à moins d'un an des emprunts	637	513
Autres dettes financières à court terme	965	574
Dettes financières court terme	22.614	15.264
Total des emprunts et dettes financières	24.072	16.508

La ventilation des échéances à plus d'un an est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
A taux fixe	928	723
A taux variable	530	521
Total	1.458	1.244

4.11 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
Dettes fournisseurs	6.380	10.511
Autres dettes (mandataires)	454	404
Dettes sociales	1.048	1.173
Dettes fiscales	408	345
Autres créditeurs	1.166	1.627
Total	9.406	14.060

4.12 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
Variation de dépréciation exceptionnelle des stocks	9	291
Résultat de cession d'actifs	107	(43)
Dépréciation de titres de société non consolidée (cf. §4.4)	(74)	
Divers	(45)	26
Total	(3)	274

Les reprises de dépréciations de stocks figurent parmi les autres charges et produits opérationnels dès lors qu'elles ne correspondent pas à une perte de marge effective.

4.13 RESULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
Résultat de change	(66)	(44)
Autres produits financiers	21	10
Intérêts des emprunts et dettes financières	(837)	(469)
Total	(882)	(503)

4.14 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Frais de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
Charges salariales	2.844	2.855
Charges sociales	1183	1.169
Participation des salariés	-	72
Paiements fondés sur des actions	262	131
Provision pour engagements de retraite	(2)	(3)
Total frais de personnel des activités poursuivies	4.287	4.224

Effectifs

	Septembre 2008	Septembre 2007
Cadres	20	18
Agents de maîtrise	11	13
Employés	23	21
Ouvriers	54	44
Total	108	96

4.15 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

4.15.1 VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

La ventilation de la charge d'impôt comptabilisée dans le résultat peut s'analyser comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
Impôts courants	1.426	(618)
Impôts différés	(1.069)	(105)
Impôts sur les résultats	357	(723)

4.15.2 TAUX EFFECTIF D'IMPOT

Le rapprochement entre le taux effectif d'impôt sur le résultat et le taux théorique peut s'analyser comme suit :

	30 septembre 2008		30 septembre 2007	
	%	K€	%	K€
Impôt théorique	33,33%	(421)	33,33%	713
Effet des charges non déductibles	-0,95%	12	0,30%	6
Ecart entre taux d'impôt différé et taux théorique	-2,77%	35		
Autres	-1,37%	17	0,20%	4
Impôt réel	28,24%	(357)	33,83%	723

4.15.3 ANALYSE DES IMPOTS DIFFÉRÉS

La position fiscale différée s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2008		Septembre 2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Amortissements dérogatoires		184		108
Provisions pour hausse de prix		1486		549
Décalages temporaires	17		43	
Provision pour engagement de retraite	116		113	
Déficits reportables	66		72	
Différences d'amortissement		295		370
Autres		10		7
Ecarts d'évaluation		941		946
Ecarts de réévaluation		1.339		625
Total	199	4.255	228	2.605
Position nette		4.056		2.377

4.16 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
France	11.582	11.049
Etranger et DOM TOM	15.116	15.289
CEE	15.926	21.837
Total	42.624	48.175

4.17 REMUNERATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2008	Septembre 2007
Montant des jetons de présence alloués au conseil de surveillance	52	52
Rémunération allouée au président du conseil de surveillance	33	33
Rémunération allouée aux membres du Directoire	325	304
Attribution d'actions gratuites – part attribuée aux membres du Directoire (29 mars 2007, suite AG du 16 mars 2007) (*)	37.000	37.000

(*) : Le coût au titre de l'exercice s'élève à 167 KE, contre 84 KE au titre de l'exercice précédent

NB : absence d'avantages postérieurs à l'emploi pour les dirigeants dérogatoires par rapport aux conventions collectives.

Les rémunérations mentionnées ci-dessus ne comprennent pas les charges sociales ni les charges fiscales assises sur les salaires.

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 RISQUES DECOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Ces risques sont décrits conformément à la norme IFRS 7 et sont détaillés dans le rapport de gestion.

5.2 SURETES CONSENTIES

Le solde des emprunts auprès d'établissements de crédit est garanti par des hypothèques, des nantissements de fonds, de titres ou de matériel.

<i>En K€</i>	<u>Septembre 2008</u>	<u>Septembre 2007</u>
Solde des emprunts :		
▪ garantis par des nantissements de fonds :	571	631
▪ sans garanties :	<u>1.516</u>	<u>867</u>
TOTAL :	2.087	1.498

5.3 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au 30/09/2008, le montant des engagements d'achats de vins et de raisins s'élève à : 3.739 K€, contre 2 029K€ au 30/09/2007.

5.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif susceptible d'affecter les comptes consolidés du groupe COTTIN Frères n'est intervenu depuis le 30 septembre 2008.

5.5 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère et ses filiales entrant dans le périmètre de consolidation, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

Les transactions entre la société mère et les filiales exclues du périmètre de consolidation ne sont pas significatives.

Enfin, le Groupe n'a pas réalisé de transactions avec d'autres entités liées au sens de la norme IAS 24.

SA COTTIN FRERES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.742.260 EUROS
A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
SIEGE SOCIAL : Rue Lavoisier
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS : DIJON B 393 305 040
SIRET : 393 305 040 00015 - APE 741G

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 20 MARS 2009

Chers actionnaires,

Vous avez été convoqués en assemblée générale à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette assemblée, nous devons vous exposer la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible et les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport.

Relevant de l'assemblée générale statuant sous sa forme ordinaire

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Notre chiffre d'affaires consolidé enregistre une baisse de 11,54 %.

L'évolution des ventes est variable selon les pays :

- Japon	:	- 7.96 %
- Royaume-Uni	:	- 33.13 %
- Etats-Unis	:	- 13.16 %
- Europe continentale	:	+ 4.13 %
- France	:	+ 5.69 %

Les chiffres clés du compte de résultat sont en baisse par rapport à ceux de l'exercice précédent (données IFRS).

(en M€)	2006/2007	2007/2008	Evolution
Chiffre d'affaires	48,17	42,62	-5,55
Résultat opérationnel	2,64	-0,38	-3,02
Résultat courant avant impôts	2,14	-1,26	-3,40
Résultat net (part du groupe)	1,42	-0,90	-2,32

La baisse de chiffre d'affaires, conjuguée à une baisse du taux de marge, explique l'évolution du résultat opérationnel. La hausse de l'endettement net (23,6 M€ contre 14,8 M€, notamment en raison de la hausse des stocks) a généré des frais financiers en augmentation, de telle sorte que le résultat courant s'élève à -1.3 M€ au 30 septembre 2008. Cette perte est toutefois atténuée par l'économie d'impôt qu'elle procure par le biais du report en arrière des déficits, désormais exigible immédiatement.

I. COMPTES SOCIAUX ET REPARTITION DU RESULTAT

Nous rappelons que la Société COTTIN FRERES exerce principalement une activité de holding animatrice du groupe. Son résultat est principalement composé de redevances de gestion et de remontée des dividendes des filiales.

Le résultat social de la société SA COTTIN FRERES s'élève à un bénéfice de 715.502 euros. Nous proposons à l'assemblée générale de ne pas verser de dividende. De ce fait, l'affectation du résultat serait la suivante :

Résultat de l'exercice	715.502 €
Report à nouveau antérieur	7.140.771 €

Résultat à affecter 7.856.273 €

Affectation

La totalité au report à nouveau	7.856.273 €

Total égal au résultat à affecter 7.856.273 €

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Dividende unitaire	0,35	0,56	0,40
Nombre d'actions	2 247 420	2 247 420	2 247 420
Dividende global	786 597	1 258 555	898 968
Dividende global éligible à l'abattement	786 597	1 258 555	898 968
Dividende global non éligible	/	/	/

II. EVOLUTION DU CAPITAL

A ce jour, le capital social reste divisé en 2 247 420 actions de 3 euros de nominal. Aucune option de souscription n'a été à ce jour consentie. En revanche, des actions gratuites ont été attribuées, objet d'un rapport spécifique.

Au 30 septembre 2008, aucun salarié du Groupe ne dispose d'une quelconque fraction du capital de la société ou de ses filiales dans le cadre d'un PEE.

III. ACTIVITE DES FILIALES ET COMPTES CONSOLIDES

L'activité des filiales est résumée dans le tableau des filiales et participations.

Nos deux principales filiales opérationnelles sont les sociétés LABOURE ROI et NICOLAS POTEL. Elles ont respectivement réalisé un chiffre d'affaires de 35.724 K€ et 9.387 K€ et un résultat net de -3.023 K€ (dont -2.255 K€ de provision fiscale pour hausse de prix) et -324 K€ (dont -468 K€ de provision fiscale pour hausse de prix).

IV. PRISE DE PARTICIPATIONS

Néant au cours de l'exercice.

V. CHARGES NON DEDUCTIBLES

Aucune charge non déductible en vertu de l'article 39-4 du CGI n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'entre pas dans la vocation de la société de faire de la recherche fondamentale. Néanmoins, la direction du groupe travaille continuellement à l'amélioration de la qualité des produits.

VII. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe COTTIN FRERES a la volonté de se comporter en entreprise responsable et citoyenne, que ce soit vis-à-vis de ses partenaires financiers et commerciaux, de ses collaborateurs ou de son environnement immédiat.

1. Informations sociales

Le Groupe considère que le capital humain est une de ses ressources les plus précieuses et à ce titre, implique ses collaborateurs dans la réalisation et le dépassement de ses objectifs.

Répartition et évolution des effectifs

Le Groupe emploie 108 personnes au 30 septembre 2008, dont la plus grande majorité est basée sur notre site de Nuits-Saint-Georges.

Aucune mesure de réduction d'effectif n'a été prise depuis les derniers exercices jusqu'à ce jour et il n'en est pas prévu dans l'avenir.

Organisation du temps de travail

Un accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail est effectif dans le Groupe en accord avec les lois et les conventions collectives. La gestion des heures supplémentaires est en accord avec les lois et conventions collectives. Le taux moyen d'absentéisme a été pour l'exercice clos le 30 septembre 2008 de 4.56 % (contre 2,78 % lors de l'exercice précédent) incluant entre autres, les congés maternité et les congés maladies.

Rémunérations

L'ensemble des salariés du Groupe a droit à une part variable de rémunération ainsi qu'à une augmentation annuelle, dont le montant ou le pourcentage est fonction du niveau de performance individuel et du niveau hiérarchique. A ce titre, le Groupe veille à respecter l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

En outre, les salariés des sociétés COTTIN FRERES, LABOURE ROI, SC CHATEAU LABOURE ROI, SAS NICOLAS POTEL bénéficient d'un accord de participation Groupe.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Il entre dans l'activité même du Groupe de porter une attention particulière aux bonnes conditions d'hygiène, garante de la qualité de nos produits.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont en accord avec les consignes de sécurité au travail en France.

Formation

Le plan de formation annuel au sein du Groupe a notamment porté au cours de l'exercice sur les points suivants :

- Comptabilité
- Permis Cariste
- Qualité Sécurité Environnement
- Sauveteurs Secouristes du Travail
- Anglais

Emploi et insertion des handicapés

La société et ses filiales recourt à centres d'aide par le travail auprès desquels elle sous-traite des opérations de confection de caisses-bois et de fournitures diverses.

Sous-traitance

La société et ses filiales sous-traitent certaines autres opérations, telles que l'entretien des bureaux et espaces verts ainsi qu'une petite partie de la vinification des vins issus du Domaine Château Labouré-Roi.

Œuvres sociales

La société a demandé à son Comité d'entreprise de Groupe de prendre en charge les œuvres sociales.

2. Informations environnementales

L'activité de négociant en vins n'a, par sa nature, d'impact sur les écosystèmes qu'en matière de rejets d'eaux polluées, principalement consécutifs aux nettoyages de bouteilles et de cuves. En tant qu'entreprise citoyenne, le Groupe veille cependant à rationaliser l'utilisation de toutes les ressources nécessaires à sa production, eau, énergie et matières premières. Le Groupe a ainsi consommé 10 461 m³ d'eau et 1 627 546 kWh d'électricité au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008 (contre respectivement 11 831 m³ d'eau et 1 762 020 kWh d'électricité au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007).

Il est à noter que la taxe versée à l'Agence de l'eau au titre de ses déchets pollués s'est élevée cette année à 11 693 euros (contre 2 667 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007).

De même, notre filiale LABOURE ROI est soumise à la taxe Eco emballages versée à la Société ADELPHE (coût 2008 : 11 693 euros contre 20 413 euros au titre de l'exercice précédent).

Tous les autres déchets industriels du Groupe sont traités avant d'être remis au système public de traitement des déchets.

D'autre part le Groupe a renforcé sa démarche de tri et de valorisation de ses déchets qui s'est traduite par une économie de 18 696 €.uro.

Après le bilan carbone mené au cours du dernier exercice, le Groupe continuera sa démarche environnementale par un bilan énergétique.

Enfin, toutes les installations du Groupe COTTIN FRERES sont en parfaite conformité avec les réglementations nationales et locales.

VIII. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Compte tenu de son activité viti-vinicole, la société et ses filiales sont soumises aux principaux risques opérationnels suivants :

- Aléa lié au marché mondial de consommation des vins
- Aléas climatiques pouvant avoir une incidence sur la qualité et la quantité des vins récoltés

Informations détaillées relatives aux risques financiers :

- **Risque de crédit :**

Le Groupe ne dispose d'aucune garantie sur les crédits consentis aux clients. Toutefois, il faut signaler qu'il n'y a pas de concentration du risque de crédit en raison du nombre important et de l'implantation internationale des clients. Le Groupe gère prudemment les encours de crédit accordés à chacun des clients. Dès lors il n'a pas été jugé opportun de recourir à une assurance crédit. Le risque maximum correspond à l'encours de créances clients, net des dépréciations comptabilisées. Au 30 septembre 2008, le montant net des créances commerciales s'établit 9.253 K€ après prise en compte de 381 K€ de dépréciation.

- **Risque de liquidité :**

L'endettement porte principalement sur des lignes de crédit à court terme finançant en partie le besoin en fonds de roulement. Ces lignes sont souscrites auprès de sept établissements bancaires dans des proportions et à des conditions équivalentes. Le montant des crédits court terme confirmés par ces établissements s'établit à 23.6 M€

- **Risque de marché :**

- Risque de change : la société facture l'essentiel de ses clients en euros, mais peut se trouver confrontée à une hausse mécanique de ses tarifs dans les pays utilisateurs de devises. Pour les créances facturées en devises (très peu significatives), la société supporte les risques de change correspondants à hauteur des créances engagées.
- Risque de taux : dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la société est titulaire au 30 septembre 2008 :
 - d'un cap de taux portant sur un montant de 2,5 millions d'euros au taux de 4,00% à échéance du 2 février 2009
 - d'un swap de taux portant sur un montant de 2,5 millions d'euros au taux de 3,90% à échéance du 12 mars 2010.

Pour la partie de l'endettement non couverte, le Groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui dégraderait son résultat financier.

IX. ACTIONNARIAT

Les actionnaires détenant une fraction significative du capital de clôture sont les suivants :

- plus de 20 % du capital : SC ARMAND COTTIN
- plus de 20 % du capital : SC LOUIS COTTIN
- plus de 10 % du capital : Monsieur Louis COTTIN
- plus de 5 % du capital : Société YALE UNIVERSITY ENDOWMENT

X. DELEGATIONS DE COMPETENCES POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée générale des actionnaires a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour procéder aux opérations suivantes :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de la ou des augmentations de capital donnant accès à des titres de capital, en €	Date de l'autorisation par L'Assemblée générale	Date d'échéance	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008
Autorisation d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes		16 mars 2007	15 mai 2009	Aucune
Autorisation d'émettre des options donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	337.113 (soit 5%)	16 mars 2007	15 mai 2010	Aucune

XI. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Nous devons vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la société de ses propres actions afin d'en réguler le cours ou, comme autorisé par l'Assemblée générale du 16 mars 2007, aux fins d'être attribuées gratuitement. Au cours de l'exercice, dans le cadre d'un contrat de liquidités (d'un coût négligeable), la société a acheté 32 193 de ses propres actions (au prix moyen de 8.41 euros) et en a vendu 33 231 (au prix moyen de 7.71 euros).

Au 30 septembre 2008, la société détenait 118 558 de ses propres actions (soit 5.28% du capital) pour une valeur brute de 1.160.757 euros et une valeur nette de 538.021 euros. La provision globale constituée, soit 622.736 se ventile ainsi :

- Provision sur les actions destinées à être attribuées gratuitement : 393.031 euros, dont 262.021 euros dotés au titre de l'exercice ;
- Provision pour dépréciation des autres actions propres (écart entre le prix d'achat moyen pondéré et le cours moyen du mois précédant le clôturé : 229.705 euros, dont 209.497 euros dotés au titre de l'exercice.

XII . MANDATS

Pour l'exercice 2007/2008, la composition des organes de direction et de contrôle de la société est la suivante :

a) Directoire :

Président : Monsieur Olivier MARTIN
Membre : Monsieur Jacky DARCY

La rémunération allouée aux membres du Directoire, tant immédiate que différée ou conditionnelle, figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

b) Conseil de Surveillance :

Président : Monsieur Louis COTTIN
Vice-président : Monsieur Armand COTTIN
Membres : Mesdames Nathalie AYACHE et Ingrid FESNEAU, Messieurs
Nicholas OPPENHEIM et Jacques CALVET

c) Censeur : Monsieur René COLLET

La rémunération du Président et du Vice-Président au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008 au titre de leurs fonctions s'est élevée à 29 K€ par personne. Celles de l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur à 4 K€ par personne.

Les membres des organes de direction de la société ne bénéficie d'aucun engagement susceptible d'être du à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est annexée au présent document.

Nous vous informons que les mandats des membres du Conseil de Surveillance de Mesdames Ingrid FESNEAU et Nathalie AYACHE et de Monsieur Armand COTTIN arrivent à expiration ce jour. Nous vous proposons de renouveler pour une durée de trois ans ces mandats.

XIII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le Conseil de Surveillance du 26 janvier 2009 a décidé la révocation du Président du Directoire et son remplacement par Monsieur Jacky DARCY. L'impact net de cette décision ne dépassera pas 100 K€ sur l'exercice en cours.

XIV. PERSPECTIVES

Dans un marché morose, le chiffre d'affaires du premier trimestre est en hausse de l'ordre de 2 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, pouvant laisser présager un rétablissement de la situation, un retour aux bénéfices et une baisse de l'endettement dans les prochains mois. Toutefois il est difficile d'établir des prévisions dans la conjoncture économique et financière actuelle.

Relevant de l'assemblée générale statuant sous sa forme extraordinaire

XV. MODIFICATION DU MODE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE (proposition par le Conseil de Surveillance)

nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de vous soumettre la décision de modifier le mode d'administration et de direction de la société en adoptant la forme avec Conseil d'administration régie par les articles L225-17 à L225-56 du Code de commerce. Cette décision est motivée par la volonté d'assouplir et de simplifier les modalités de gestion et de direction de la société.

Nous vous proposons d'adopter à cet effet de nouveaux statuts et il vous est proposé par le Conseil de surveillance de nommer en qualité de membres du Conseil d'administration pour une durée de 3 ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011 : Mesdames Nathalie AYACHE et Ingrid FESNEAU, Messieurs Jacques CALVET, Nicholas OPPENHEIM, Louis COTTIN et Armand COTTIN.

Lesdites décisions auront pour effet de mettre fin au mandat social des membres actuels du Directoire, étant précisé que ces derniers (dont Olivier MARTIN) ne bénéficieront pas d'un quelconque renouvellement de mandat au titre des nouvelles fonctions d'administrateur. Le Conseil de Surveillance n'a en effet pas souhaité proposer aux actionnaires un nouveau mandat social aux anciens membres du Directoire.

La transformation du mode d'administration prendra effet à la date de votre Assemblée. Vos Commissaires aux Comptes demeurent en fonction pour la durée restante de leur mandat en cours.

XVI. AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, DE BENEFICES OU DE PRIMES DONT LA CAPITALISATION SERAIT ADMISE

Nous vous proposons de déléguer au Directoire (ou au Conseil d'administration, selon la décision prise sur le point précédent), pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de la présente assemblée générale, votre compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfice et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société ; et de décider que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Directoire (ou le Conseil d'administration) et réalisées en vertu de la présente délégation, sera égal au montant maximum des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourra être incorporée au capital social de la société dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois.

Nous vous proposons de donner au Directoire (ou au Conseil d'administration), conformément à la loi, tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Président dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation.

Le Directoire (ou le Conseil d'administration) ou son Président pourra notamment déterminer le montant et la nature des sommes qui seront incorporées au capital social de la société ; fixer le nombre d'actions nouvelles de la société à émettre et qui seront attribuées gratuitement ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes de la société sera élevée.

LE DIRECTOIRE

EXCO SOCODEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
51 Avenue Françoise Giroud
Parc Valmy - BP 16601
21 066 DIJON

CLEON MARTIN BROICHOT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Dijon
7 rue Marguerite Yourcenar
BP 67916
21 079 DIJON Cedex

SA COTTIN FRERES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société COTTIN FRERES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SA COTTIN FRERES relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'incidence de la correction d'erreur relative à la comptabilisation des terres à vignes en application du traitement alternatif autorisé par IAS 16 « Immobilisations corporelles » ;
- la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'incidence de la nouvelle réévaluation des terres à vignes à laquelle il a été procédé au cours de l'exercice en application du traitement alternatif autorisé par IAS 16 « Immobilisations corporelles ».

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Correction d'erreur

La note 1 de l'annexe aux comptes consolidés expose la correction d'erreur relative à la comptabilisation des terres à vignes, mentionnée ci-dessus. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette correction d'erreur et de la présentation qui en a été faite.

Règles et principes comptables

Les notes 1 et 2.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les règles et méthodes comptables relatives aux terres et pieds de vignes immobilisés et exploités par le groupe. Nos travaux ont consisté à revoir les données retenues pour la valorisation de ces actifs.

La note 2.3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux stocks.

La note 2.3.4 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux créances.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et de leur correcte application dans les comptes, et la pertinence de l'information donnée dans l'annexe.

Estimations comptables

Dans le cadre de notre appréciation de la valorisation et de la présentation des écarts d'acquisition mentionnées dans la note 2.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, nous nous sommes assurés de l'absence d'indice de perte de valeur de ces actifs en prenant en considération les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses retenues par la direction du groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Dijon, le 29 janvier 2009

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC
Yves PERRIGOT

CLEON MARTIN BROICHOT
Pierre CLEON

DECLARATION DES DIRIGEANTS

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant pages 45 à 54 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nuits St Georges le 12 décembre 2008

Olivier MARTIN

Président du Directoire

Jacky DARCY

Membre du Directoire

SA COTTIN FRERES

*SIEGE SOCIAL RUE LAVOISIER
BP 14 21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON 393 305 040
SIRET: 393 305 040 00015
CAPITAL: 6 742 260 EUROS
CODE ISIN:FR0000071854*

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes du Groupe se sont élevés à 67 325 € au titre de l'exercice 2007/2008.